



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté fixant la liste des candidats admis
par la voie de la validation des acquis de
l'expérience professionnel (VAEP) au Certificat
d'Aptitude Professionnelle aux pratiques de
l'Éducation Inclusive - CAPPEI session 2022**

La rectrice de l'académie de la Réunion,

Vu le décret n°2020-1634 du 21-12-2020 modifiant le décret n°2017-169 du 10-2-2017 relatif aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 21-12-2021 modifiant l'arrêté du 10-2-2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

Vu la circulaire ministérielle du 12-2-2021 ;

Vu le procès-verbal de délibération en date du 09-3-2022 ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les candidats dont les noms suivent sont déclarés admis :

- Monsieur BILBAULT Baptiste ; parcours ULIS TFC
- Madame MARTIAL née HOAREAU Marie ; parcours ULIS TFC
- Madame JANIN Emilie ; parcours ULIS – UE
- Madame MARCHES Sophie ; parcours RASED à dominante pédagogique
- Monsieur SWIDZINSKI Adrien ; parcours ULIS TFC
- Madame VERVENNE Delphine ; parcours ULIS TFC

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à St-Denis, le 28 mars 2022
Pour la Rectrice et par délégation
Le secrétaire général adjoint**

**SIGNÉ
Erwan POLARD**